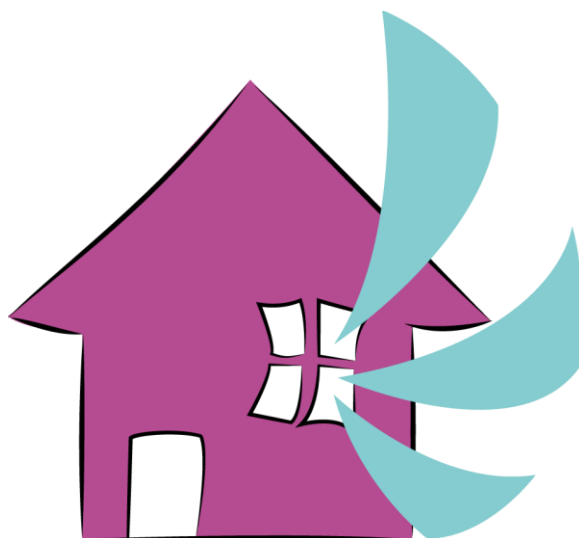


RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Association

RESÔ H'AND FAMILY



« Ces liens qui font du bien »

Introduction :

Ce bilan de l'année écoulée, qui marque la création de l'association, ne pourrait débiter autrement que par des remerciements.

Car rien n'aurait été possible sans la présence de chaque personne qui a gravité autour de ce projet.

- *Que ce soit les membres du collectif fondateur qui se sont tant investis pour créer, construire, douter, espérer...et les membres qui nous ont rejoints au fil du temps, pour rendre notre collectif encore plus complet et plus solide*
- *Que ce soit les professionnels qui nous ont accompagnés dans le cadre du parcours ADRESS, et dont le soutien fut précieux et les apports techniques indispensables.*
- *Que ce soit aussi l'entourage, familial, amical, qui a crû en notre capacité de mener à bien ce projet, et qui l'ont soutenu, tant moralement que concrètement.*
- *Sans oublier enfin, tous les professionnels des structures à qui nous avons présenté notre projet, tous les responsables des pouvoirs publics qui nous ont reçus : à chaque fois, l'accueil chaleureux suite à la présentation de nos missions et interventions fut un carburant précieux pour tenir durant tous ces mois de démarrage.*

Le projet initial s'inscrivant dans la dynamique de l'Economie Solidaire et Sociale, il a bénéficié de l'accompagnement technique par le Mouvement Associatif Occitanie pour sa mise en œuvre, à partir d'Octobre 2021.

Porté initialement par Marianne Rami, la première étape fut la constitution d'un collectif. Charlie Nassar rejoint le projet dès le mois de juin, suivi par Anthony Lafitte en septembre et enfin, Lucile Najdouch.

Ces quatre membres co-fondateurs de l'association, diplômés dans des champs de compétences pluridisciplinaires (éducation spécialisées, psychologie) étaient alors en situation de reprise d'étude ou de recherche d'emploi.

L'assemblée générale constitutive a eu lieu le 8 novembre 2021. L'écriture du projet, réalisée en collectif, s'est achevée en février 2022. Organisée autour de rencontres en équipe, et de participations à des ateliers à visée formative dans le cadre du parcours ADRESS, elle a permis de définir le projet technique ainsi que les principes de la gouvernance partagée, mis en œuvre dans le cadre de l'association.

La rencontre des partenaires amorcée en avril 2022, a permis les premiers adressages de familles, et le début des accompagnements de celles-ci dès le mois de mai.

Parallèlement à cette activité, les membres de l'équipe ont été mobilisés sur les tâches du lancement de l'association, telles que la recherche d'un local, les formalités administratives. Enfin, deux campagnes de financement participatif ont été construites et ont permis de pourvoir aux besoins immédiats pour le fonctionnement de l'association.

Pour réaliser toutes leurs missions, en l'absence de financements extérieurs, les membres du collectif ont dû s'appuyer sur leurs allocations de retour à l'emploi respectives.

A présent, place à la présentation de cette année 2022....

Sommaire :

Introduction	p.2
PARTIE 1 : PRESENTATION GENERALE DE L'ASSOCIATION	p.3
1.1 Objectifs initiaux	p.3
1.2. Des statuts associatifs qui inscrivent l'accompagnement et le soutien des publics les plus précaires au cœur de ses missions	p.4
1.3 Faits marquants de l'année écoulée	p.5
1.4 Ressources matérielles et humaines.....	p.6
1.4.1 <u>Les ressources matérielles</u>	
1.4.1.1 Les locaux	p.6
1.4.1.2 Les moyens de transports.....	p.6
1.4.1.3 Moyens de communication et de diffusion de l'information	p.7
1.4.2 <u>Les ressources humaines</u>	p.7
PARTIE 2 : DÉTAILS ET ANALYSE DE L'ACTIVITÉ POUR 2022.....	p.9
2.1 Caractéristiques du public accompagné	
2.1.1 Caractéristiques générales	p.9
2.1.2 Les indicateurs relatifs au profil des familles	p.10
2.1.3 Indicateurs relatifs au handicap	p.11
2.1.4 Données relatives aux fins d'accompagnement.....	p.17
2.1.5 Analyse du travail de partenariat :	p.18
2.2 Les activités réalisées	
2.2.1 Dans le cadre de l'accompagnement des familles.....	p.19
2.2.2 Dans le cadre de la vie associative.....	p.20
2.2.3 Le travail et les relations avec les partenaires.....	p.21
PARTIE 3 : ECARTS ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION	p.22
Les mots de la fin...en attendant les prochains	p.24

PARTIE 1 : PRESENTATION GENERALE DE L'ASSOCIATION

1.1 Objectifs initiaux

Constitué en association type loi 1901, le collectif de professionnels a organisé son projet autour de deux grands axes :

- Un projet technique fondé sur des interventions “de service public”, à destination des familles les plus fragilisées et les plus “à la marge”, en lien avec les pouvoirs publics et les acteurs du territoire
- Une gouvernance associative basée sur le principe de gouvernance partagée

1.2 Des statuts associatifs qui inscrivent l'accompagnement et le soutien des publics les plus précaires au cœur de ses missions :

L'étude de terrain menée en amont et les données statistiques officielles recueillies, permettent de constater que nombre de familles en Haute-Garonne ne bénéficient pas d'accompagnement pour leur enfant en situation de handicap ou sont dans des situations où le handicap est, de manière significative, responsable d'un isolement et/ou de conditions de vie dégradées.

Le projet technique prend en compte tout l'existant du territoire en termes de partenariats possibles, de réseau à construire autour de ces familles qui n'ont pas les ressources nécessaires pour s'y inscrire par elles-mêmes.

Il propose donc tout à la fois un soutien dans les difficultés du quotidien, un accompagnement et du lien avec les autres associations.

Ce projet se démarque des services existants sur plusieurs points :

- Professionnels diplômés
- Interventions n'impliquant pas la participation financière des familles
- Interventions axées dans le champ social et non dans le champ rééducatif, prenant en compte la famille dans son intégralité et non uniquement la personne en situation de handicap
- Des orientations qui sont construites avec la famille, le partenaire, et sont accompagnées de manière effective par la présence du travailleur social
- Une aide humaine et sociale pour les parents en situation de handicap, qui n'existe pas de manière spécifique dans les institutions et associations en lien avec l'enfance.

1.3 Faits marquants de l'année écoulée

2021

- 8 novembre : Création de l'association
- Décembre : Publication au JO

2022

- Avril : Début des rencontres avec les partenaires
Première famille adressée
Rencontre avec le service Petite Enfance de la mairie de Toulouse
- Mai : Rencontre avec le service Autonomie/Handicap de la mairie de Toulouse
Rencontre avec le service Enfance Famille du Conseil Départemental 31
Rencontre avec la CAF31
- Juin : Fin de la première campagne de financement participatif
L'association intègre des locaux dans le quartier de Soupetard
- Juillet : Rencontre avec la Présidente de la CPAM
Rencontre avec Mr Gabrielli, élu au Conseil Départemental
- Août : Charlie Nassar et Anthony Lafitte stoppent leurs interventions actives dans le collectif mais conservent leurs fonctions d'administrateurs.
Rencontre avec la Direction Autonomie du Conseil Départemental
- Septembre : Juliette Brasset rejoint l'équipe et occupe les fonctions de psychologue
La CPAM valide la demande de subvention pour 2022
- Octobre : Présentation du projet associatif aux élus du Conseil Départemental dans le cadre du Fond de Rebond de l'Innovation Sociale.
- Novembre : Fin de la deuxième campagne de financement participatif
- Décembre : L'association crée son premier poste à temps partiel (Marianne Rami)
L'association participe à une récolte de fonds dans le cadre d'un partenariat avec une parfumerie.

2023

1.4 Ressources matérielles et humaines

1.4.1 Les ressources matérielles

1.4.1.1 Les locaux



Octobre 2021 : Visioconférence, rencontres aux domiciles individuels



Novembre / décembre : la Maison des Diversités de Toulouse nous a mis Gracieusement à disposition une salle de réunion pour l'écriture du projet.



Janvier / mai 2022 : des réunions ont eu lieu en visioconférence ou au domicile certains des membres.

L'équipe a utilisé ce temps pour participer à des ateliers de formation, des démarches concrètes qui ne nécessitent pas d'avoir un local à disposition.



A partir de juin : l'association, dont le siège social reste inchangé, a intégré les locaux loués par l'Agence Intercalaire à des associations de l'ESS dans le quartier de Soupetard. Cet espace, permet d'avoir un lieu de travail commun pour un coût adapté aux possibles de l'association.

1.4.1.2 Les moyens de transports

Concernant les déplacements, **le projet initial mentionnait l'utilisation des transports en commun pour rejoindre le domicile des familles et/ou aller à l'extérieur avec elles.**

Force est de constater que malgré la localisation des familles dans Toulouse, **l'utilisation exclusive du réseau Tisséo n'est pas possible.** Les habitations sont mal desservies, et une utilisation régulière par le travailleur social serait chronophage.

De fait, **les déplacements se sont faits avec la voiture personnelle du travailleur social.** Ce fonctionnement a plusieurs écueils, en termes de coût, de respect de l'environnement, et de contrainte supplémentaire pour le recrutement d'un nouveau travailleur social qui sera donc conditionné au fait qu'il ait son propre moyen de locomotion.

Mais **cette évolution du projet**, avec l'utilisation d'engins motorisés individuels, **permet en contrepartie, d'ouvrir le périmètre d'interventions auprès des familles** (Toulouse Métropole et Ramonville), et donc de rejoindre de nouveaux partenaires et financeurs.

1.4.1.3 Les moyens de communication et de diffusion de l'information

Des plaquettes d'informations et de communication ont été réalisées par le biais du réseau amical. Elles permettent de laisser une trace récapitulative de nos interventions auprès des partenaires rencontrés. Elles n'ont pas vocation à être laissées dans les salles d'attente, sans accompagnement ni explication pour les familles qui en seraient réceptrices.

Un site internet permettant de retrouver les informations principales sur l'association, est en service et à destination du grand public.

Des comptes sur les réseaux sociaux ont été créés pour faire du lien avec certains partenaires qui diffusent des informations via ces canaux de communication. Leur utilisation pourra être développée progressivement.

Concernant la téléphonie, pour réduire les coûts, les deux téléphones personnels des professionnels en contact avec les familles et les partenaires sont équipés d'une deuxième carte SIM, à usage professionnel. L'acquisition d'un téléphone réservé à l'usage professionnel est rendue nécessaire par l'accroissement de l'activité, et donc la nécessité de garantir le droit à la déconnexion

1.4.2 Les ressources humaines

Le collectif co-fondateur de l'association avait pour objectif initial de se salarier progressivement, nécessitant l'intégration de membres bénévoles pour intégrer la Plénière (CA).

- En avril 2022, Delphine Luiz a intégré le collectif au titre d'administratrice et trésorière de l'association.
- En août 2022, Charlie Nassar (fonction de psychologue) et Anthony Lafitte (fonction de travailleur social) ont dû quitter l'équipe active auprès des familles pour débiter un emploi salarié extérieur à l'association. Ils conservent néanmoins leur statut et leurs fonctions d'administrateurs.

Des démarches de recrutement ont été entreprises entre juillet et septembre, mais n'ont pas permis de pourvoir le poste de travailleur social, faute de financement à proposer aux candidat.e.s.

Mi-septembre, Juliette Brasset a intégré l'équipe au titre de psychologue.

En octobre, Sébastien Rami et Véronique Najduch ont manifesté leur souhait d'intégrer le collectif des administrateurs.

A l'heure actuelle, l'équipe en activité auprès des familles et avec des perspectives de salariat, se compose donc de

- Marianne Rami (formation DEES, CAFERUIS),
- Lucile Najdouch (DEME),
- Juliette Brassat (Psychologue).

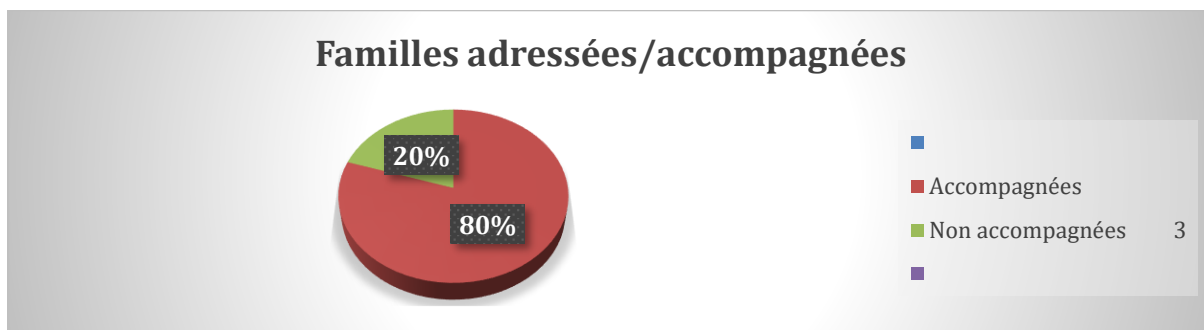
Leurs interventions représentent l'équivalent d'un mi-temps pour la coordonnatrice, d'un trois quarts temps pour le travailleur social et de quelques heures par mois pour la psychologue. Ces temps d'intervention sont proches des besoins de salariat budgétés.

Il manque donc la présence d'un travailleur social, type assistante sociale ou éducateur spécialisé.

PARTIE 2 : DÉTAILS ET ANALYSE DE L'ACTIVITÉ POUR 2022

2.1 Détails et analyses de l'activité réalisée

2.1.1 Caractéristiques générales

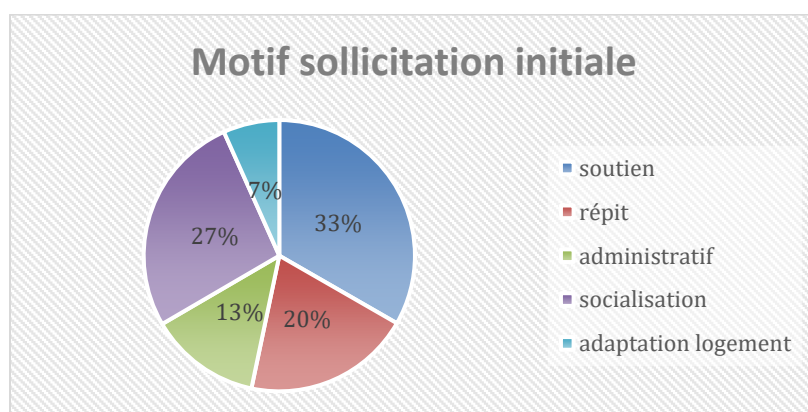


Entre avril et octobre, 15 familles nous ont été adressées par des partenaires. Pour les 3 familles non accompagnées, une ne relevait finalement pas des missions de l'association. Pour les deux autres, le partenaire nous a demandé de nous mettre en lien directement avec les familles, et celles-ci finalement pas parties prenantes, n'ont pas honoré les rendez-vous que nous avions fixés.

-> On voit ici que les partenaires se sont saisis rapidement de l'association en adressant des familles à la suite de nos rencontres.

Ils ont également bien compris nos missions puisque les motifs de sollicitation étaient adaptés.

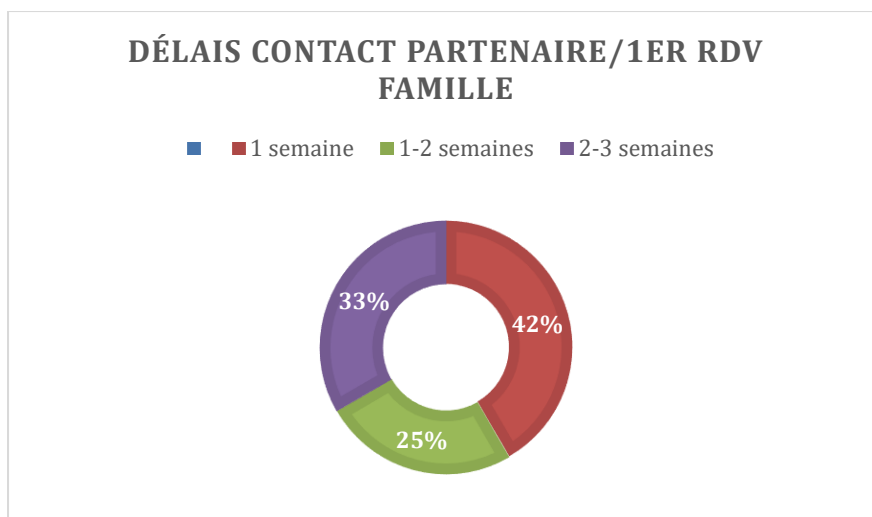
Enfin, la première prise de contact avec la famille semble favorisée par la présence du partenaire ressource.



Le soutien à la parentalité et la socialisation sont deux besoins exprimés majoritairement par les partenaires lorsqu'ils adressent des familles à l'association. Ce sont des champs d'intervention pour lesquels ils ne peuvent pas accompagner les familles, du fait de leurs missions initiales. Ces deux axes d'intervention sont les fondements même de l'association.

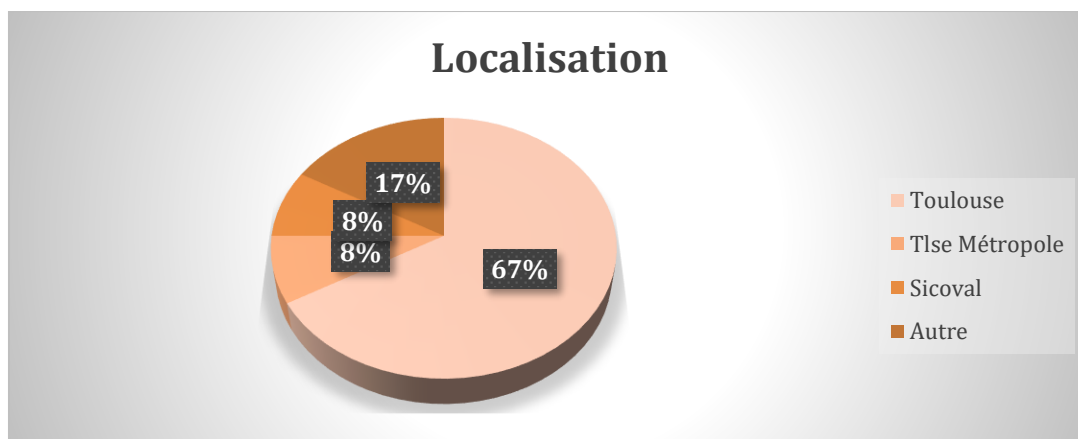
Concernant les familles, il est à noter que les besoins exprimés en premier lieu concernent l'aide administrative. C'est un besoin réel, mais qui permet aussi d'entrer en lien avec la famille sur des questions plus neutres que celles de la parentalité.

-> Chaque accompagnement suppose des interventions dans plusieurs registres. Chacun d'eux relève de compétences particulières et justifie l'embauche de personnels qualifiés et pluridisciplinaire.



Quasiment 70% des premiers rendez-vous ayant lieu moins de 15 jours après le contact partenaire/association, c'est une temporalité qui montre que l'équipe est réactive pour donner suite aux demandes, ce qui contraste avec les orientations habituelles dans les services en lien avec le handicap. Les familles qui ont été rencontrées plus tardivement sont celles pour qui nous avons été sollicités autour des congés scolaires, modifiant la disponibilité de chacun.

-> Bien sûr, cette réactivité peut être mise en lien avec le démarrage de l'activité. Mais ceci conforte donc aussi l'idée que le nombre de familles suivies, en n'excédant pas le nombre prédéfini au démarrage, à savoir 8-10 par travailleurs sociaux, garantit une réactivité plus que nécessaire dans le cas de ces familles en grandes difficultés et faisant face déjà, à de l'attente sur les dispositifs de soins.



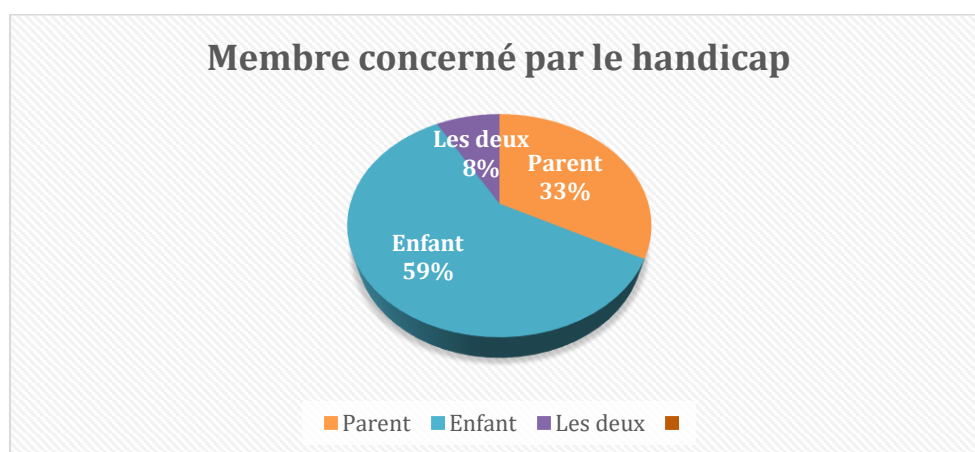
Le secteur d'intervention initial était cantonné à Toulouse intramuros. En effet, la taille de l'équipe ne permet pas une extension géographique trop large, sous peine de perdre du temps dans les déplacements.

De plus, le choix de bien connaître les partenaires de chaque territoire est un enjeu majeur pour le travail de réseau. Or, dans Toulouse, le tissu partenarial est conséquent et la rencontre individuelle avec chaque partenaire nécessite du temps.

Enfin, le projet d'accompagnement pour les familles s'appuie sur la possibilité pour elles de rejoindre de manière autonome les lieux ressources, au-delà des accompagnements effectués par l'association. Il est donc nécessaire que les lieux soient accessibles par les transports en commun.

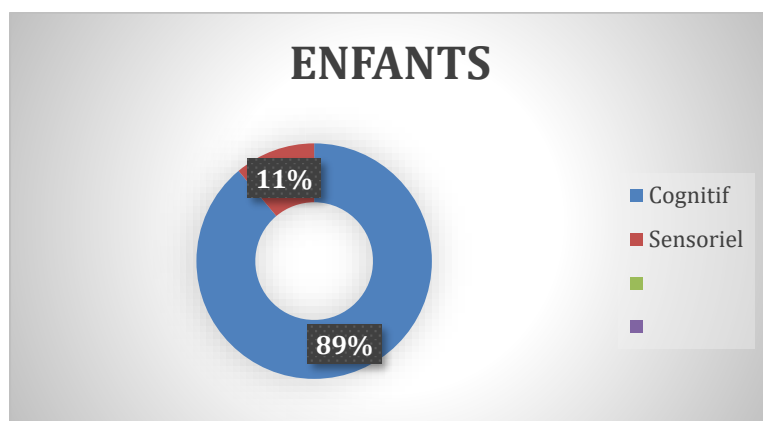
-> Mais dans les échanges avec les partenaires, la nécessaire extension géographique du périmètre d'intervention apparaît comme une évidence, permettant la rencontre de nouveaux partenaires, et le soutien d'autres financeurs.

2.1.2 Indicateurs relatifs au handicap :



La répartition est quasi équivalente pour ce qui est des membres de la famille concernés par le handicap. Nous pouvons aussi être dans la configuration où un parent et son enfant sont en situation de handicap.

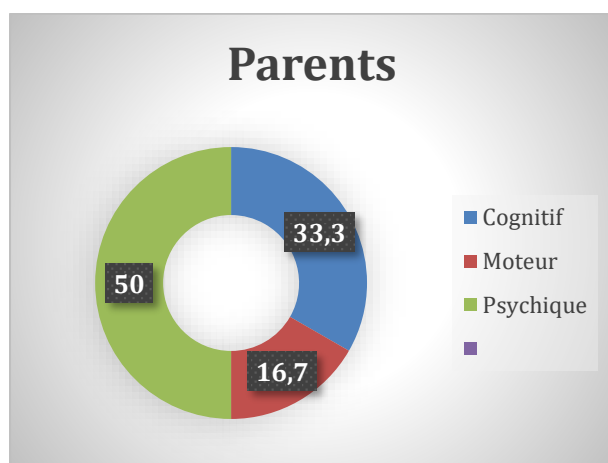
-> Alors même qu'on pourrait penser que les familles avec des enfants en situation de handicap auraient été les plus représentées, on se rend compte que les parents en situation de handicap ont aussi besoin d'un soutien particulier par rapport à ce qui existe dans les structures traditionnelles dispensant du soutien à la parentalité.



Les enfants adressés sont porteurs pour la grande majorité d'entre eux d'un handicap cognitif (TSA principalement).

Nous n'avons eu aucune demande pour des enfants en situation de polyhandicap ou de handicap moteur. Ceci peut s'expliquer par les partenaires rencontrés jusqu'à présent, qui sont en lien avec les troubles neurodéveloppementaux principalement.

-> Ces données recoupent celles mentionnées dans les autres structures et statistiques officielles, où on observe une surreprésentation des enfants en situation de trouble neurodéveloppemental et pour lesquels des solutions de soutien et d'inclusion peinent à se mettre en place



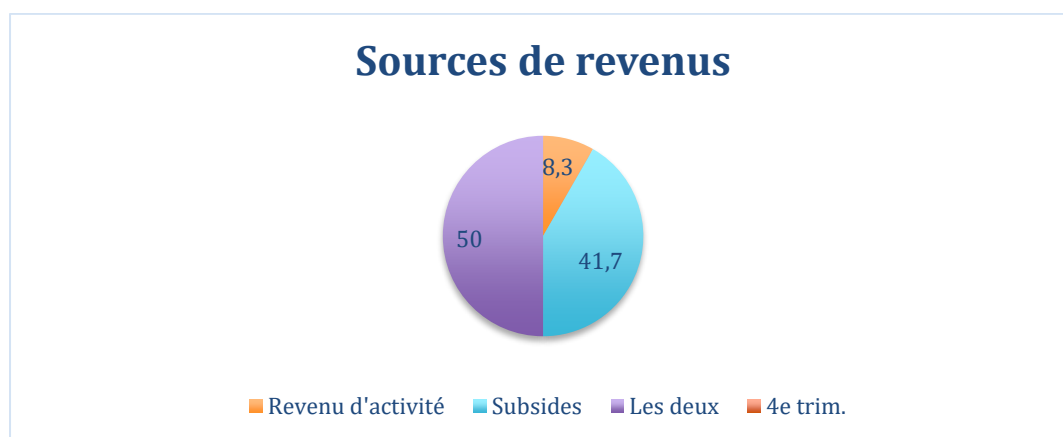
Quant au handicap des parents, celui-ci est majoritairement d'ordre psychique. Un parent est en situation de double handicap (moteur et psychique).

Pour les parents en situation de handicap psychique pour qui nous avons été sollicités, ils sont pour la plupart en charge d'un enfant de moins d'un an. Un travail d'accompagnement avec les services du

conseil départemental peine à se mettre en place de par la méfiance des parents. Pourtant, dans cette période déstabilisante que représente l'arrivée d'un nouveau-né, le soutien à la parentalité est plus que nécessaire.

-> Étant donné son indépendance vis-à-vis des services habituels (PMI...), l'association est mieux tolérée par ces familles, qui acceptent ensuite de rencontrer les services sociaux du secteur. De plus, les professionnels de l'association sont en première ligne pour s'assurer du bon développement de l'enfant, prévenir les carences et les maltraitances.

2.1.3 Indicateurs sur le profil des familles



La précarité des familles est mise en lumière par les sources de revenus, puisque les familles qui vivent de leur revenu d'activité représentent moins de 10%.

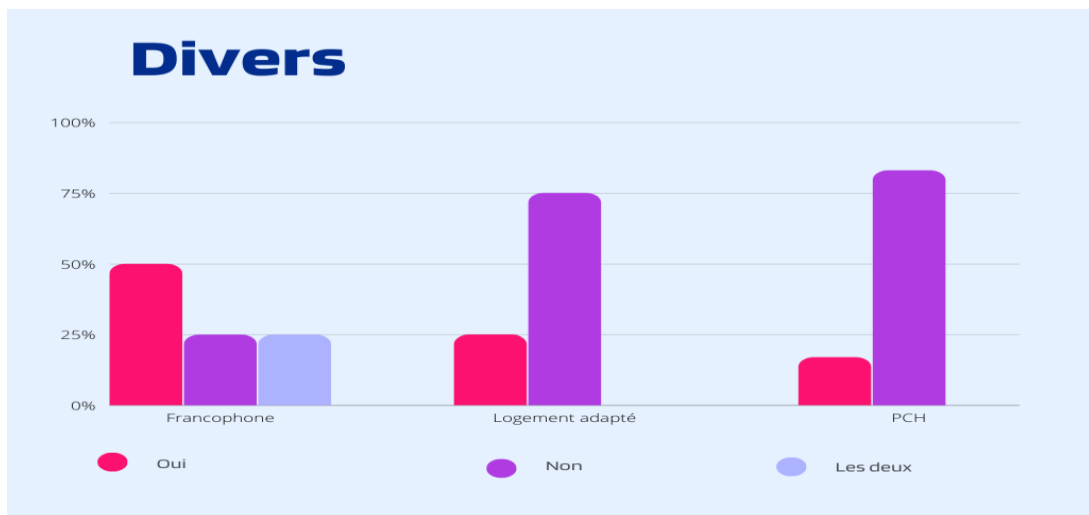
Pour moitié, les familles ont un revenu d'activité (emploi de monsieur) et des allocations en lien avec la composition de la famille et/ou le handicap.

Même dans le cas des "doubles sources" de revenus, ceux-ci restent faibles (SMIC et moins).

Au moins deux familles accompagnées vivaient sous le seuil de pauvreté.

-> La précarité financière des familles entrave leur insertion sociale et se corrèle souvent avec une méconnaissance des dispositifs et donc de l'accès aux droits. Ces familles ne peuvent en outre pas disposer des services prestataires ou des professionnels en libéral auxquels font appel les familles avec des revenus plus conséquent et/ou une meilleure connaissance du champ du handicap.

L'association s'ancre dans la dynamique de ne pas demander de participation financière aux familles, permettant ainsi d'avoir accès à toute une frange de la population peu accompagnée.

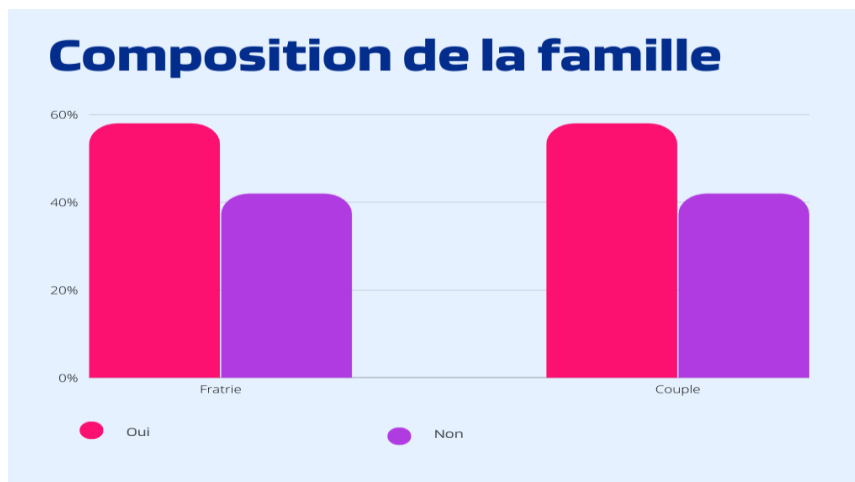


Ces indicateurs de revenus sont à croiser avec les données concernant la PCH, puisque l'on voit que la grande majorité des familles ne la perçoivent pas, freinant alors leur possibilité de faire appel aux services prestataires.

Les familles se composent pour au moins la moitié d'entre elles, d'un membre allophone. La barrière de la langue existe donc pour l'inclusion, que ce soit pour remplir les documents administratifs, pour comprendre les dispositifs ou encore faire les démarches pour les intégrer (prendre RV par téléphone, lire une plaquette, comprendre les informations délivrées lors d'un entretien). L'équipe n'a pas la possibilité pour le moment de bénéficier des services d'un interprète, et passe donc par "google translate", ou l'anglais. Cela demande de prendre du temps avec la famille. La présence du travailleur social de l'association lors des rendez-vous avec les interlocuteurs ressource de la famille, facilite les échanges.

Concernant les logements, pour les trois quarts, ils ne sont pas adaptés. Il s'agit de cas de sur-occupation des surfaces, d'un difficile accès aux transports en commun pour des familles non véhiculées et avec une incapacité physique importante. Ou encore, des logements pas adaptés aux besoins de la famille du fait de la situation de handicap existante.

-> Soutenir l'accès au droit c'est donc accompagner les familles vers les dispositifs, leur rendre accessibles les informations, et entreprendre avec elles les démarches nécessaires pour rendre le quotidien plus supportable, notamment en ce qui concerne l'accès à un logement adapté. Et en attendant que les démarches aboutissent, le travail social propose des aménagements, des réorganisations qui auront un impact concret immédiat.

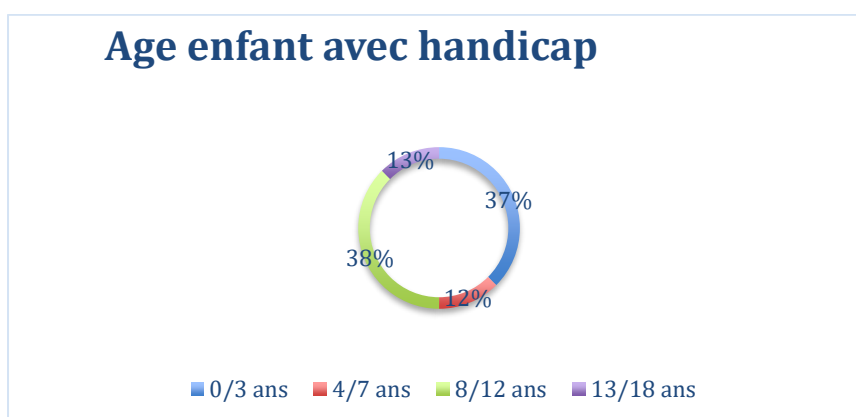


Les familles avec “enfant unique”, sont celles où le parent est en situation de handicap.

La majorité des familles accompagnées sont composées de plusieurs enfants. Dans la mesure où c’est un des enfants de la fratrie qui est concerné par le handicap, la dynamique d’intervention globale que nous proposons, pour toute la famille, est innovant dans le cadre des projets d’interventions auprès des familles en situation de handicap (traditionnellement les actions proposées sont exclusivement à destination de la personne en situation de handicap).

A l’heure actuelle, les familles “en couple” sont plus représentées que les familles monoparentales. Dans les familles “en couple”, le père est inclus dans la vie professionnelle pendant que la mère reste au domicile, sans vie professionnelle ou sociale.

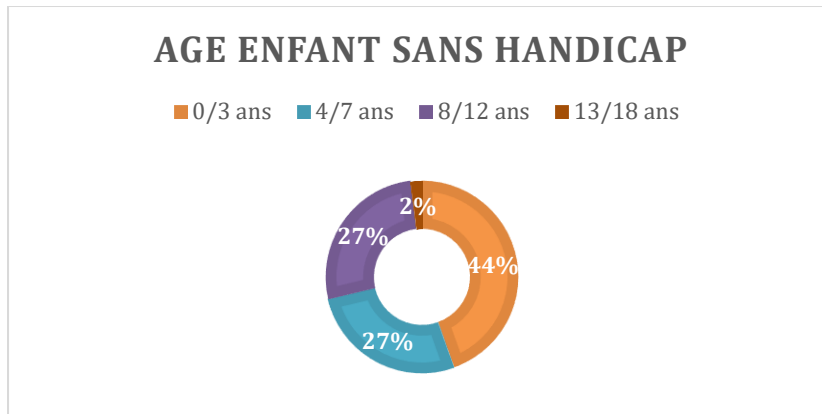
-> La prise en compte de l’entourage de la personne en situation de handicap est primordiale. Quand l’adulte est touché par le handicap, les actions de soutien à la parentalité et les activités d’éveil et de stimulation seront proposées à l’enfant. Quand l’enfant est celui qui connaît une situation de handicap, les interventions permettront au parent qui reste au domicile de penser une vie sociale pour lui-même, et au reste de la fratrie de bénéficier d’une attention particulière pour la mise en œuvre de leurs besoins (inscription à des activités sociales, temps de répit avec le parent...)



On voit ici que toutes les tranches d’âges sont représentées. Les plus représentés sont la tranche “0-3 ans” : diagnostics en cours, besoin de soutien car méconnaissance du handicap, besoins accrus en lien avec le jeune âge de l’enfant.

La tranche 8-12 ans est également plus représentée car elle correspond à un âge où les enfants sont plus difficilement inclus dans l'éducation nationale, plus souvent en liste d'attente pour intégrer les établissements médico-sociaux.

-> A chaque âge de l'enfant, la famille peut se retrouver dans une situation d'isolement. C'est donc important, dans le travail que nous menons avec elles, de leur donner toutes les informations pour maîtriser au mieux l'existant des lieux/personnes ressources et y faire appel à chaque moment de vie où elles en auront besoin, au-delà de notre intervention.

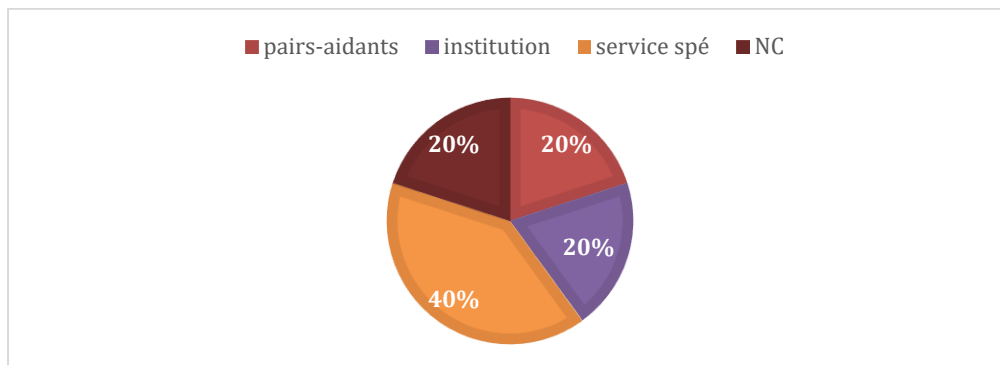


Toutes les tranches d'âge sont là encore présentes.

-> Les jeunes enfants sans handicap sont ceux issus des familles avec le parent en situation de handicap, légitimant le besoin de soutien à la parentalité, sur des âges "sensibles" pour la construction de l'enfant.

2.1.4 Données relatives aux fins d'accompagnement

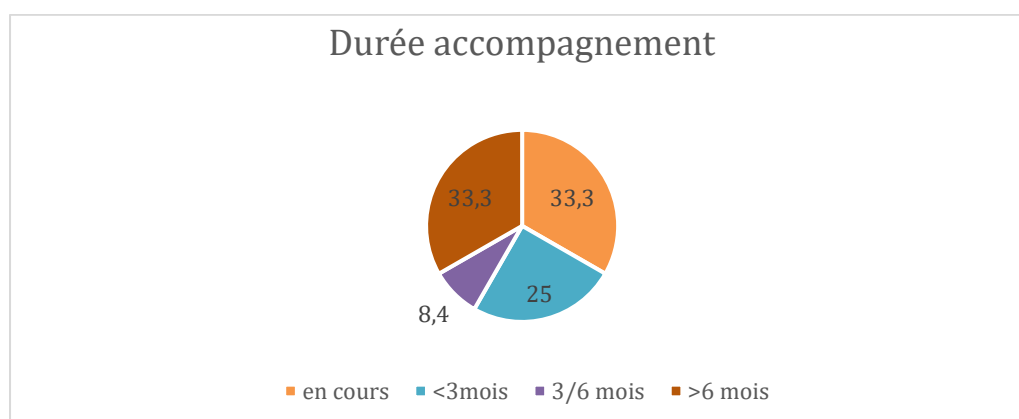
Profil des partenaires sollicités durant et après l'accompagnement



Pour comprendre ce graphique : les “non concernés” représentent les familles pour qui l'accompagnement est en cours et pour qui nous n'avons pas encore démarché de lieux ressources. Les lieux de droit commun sont les Maisons des Solidarités, les ludothèques et les Lieux d'Accueil Enfant Parent.

Ils sont à égale proportion avec les associations de pairs-aidants, qui permettent la socialisation des membres de la famille.

Enfin, les services spécialisés sont régulièrement sollicités, pour complémentariser nos actions notamment dans le champ plus médical, ou pour proposer des interventions au domicile plus spécialisée quand la famille en a les moyens.

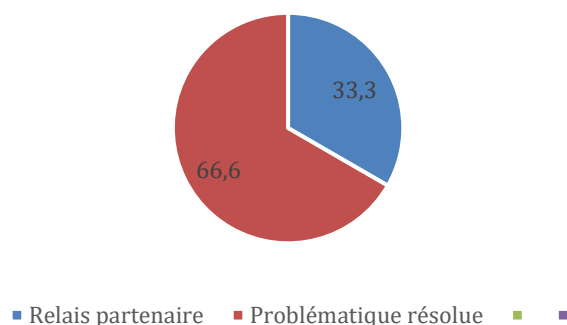


Le projet associatif mentionne que l'accompagnement n'a pas de durée prédéfinie. Le risque aurait pu être que les accompagnements se chronicisent. Or, l'expression des besoins dès les premiers rendez-vous permet de limiter ce risque.

De plus, l'objectif du relais et de la mise en lien avec d'autres partenaires, fil rouge tout au long de l'accompagnement, permet de ne pas tomber dans ce risque d'intervention “sans fin”.

-> Les familles nous étant adressées pour des motifs divers, la durée de nos interventions se déroule entre deux rendez-vous et plusieurs mois.

Fin accompagnement



Ainsi, pour trois familles, nous avons pu terminer l'accompagnement. Deux parce que leurs problématiques et besoins ayant motivé l'intervention de l'association ont été résolus. Une parce qu'elle a été mise en lien avec un partenaire qui a continué l'accompagnement de la situation.

-> La dynamique de travail en partenariat du début à la fin, permet de répondre aux besoins et de penser une autonomie de la famille à moyen terme.

L'accompagnement soutenu qui est mis en place, favorise la mise en œuvre rapide des démarches à effectuer, et le passage de relais devient plus rapidement évident.

2.1.5 Analyse du travail de partenariat :

Ce travail cible différentes catégories de partenaires sur le terrain, et chacun d'eux peut tout à la fois nous adresser des familles que nous pouvons nous leur en orienter :

- Les institutions de droits communs (Maison des Solidarités, Lieux d'Accueil Enfant Parent, ludothèque...).
- Les services et associations spécialisés (C.R.A, PCPE, Service Handicap Rare, service de périnatalité des maternités)
- Les associations de pairs-aidants (Café Autisme, Escapade de Ouf, etc...)



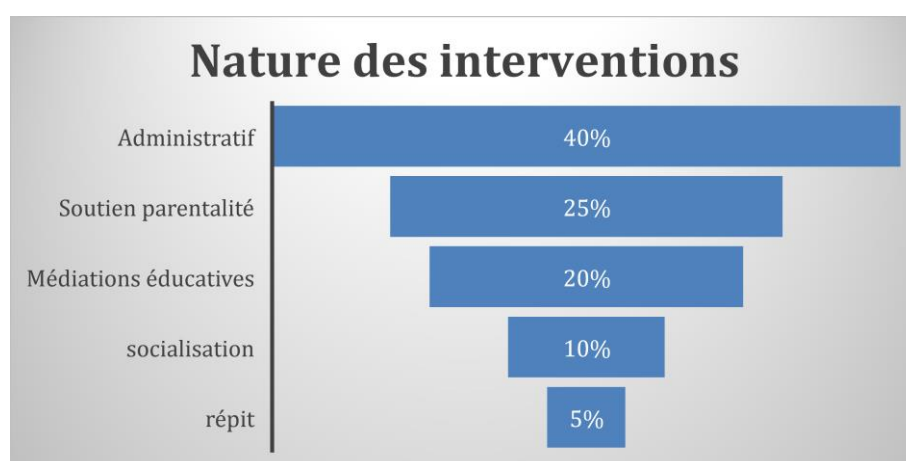
Nous avons réalisé une vingtaine de rencontres et il reste encore un nombre important de partenaires à rencontrer dans les mois à venir. Ces échanges permettent de développer nos connaissances réciproques des interventions de chacun.

-> **Les premiers échanges ont témoigné de l'intérêt des partenaires pour notre projet qui répondrait à certains de leurs besoins.**

Neuf d'entre eux nous ont déjà sollicités pour nous adresser des familles.

2.2 Les activités réalisées

2.2.1 Dans le cadre de l'accompagnement des familles



➔ Le plus gros pôle d'intervention a concerné le soutien et l'accompagnement dans les démarches administratives.

Le travail se fait avec la CAF, la MDPH, les services proposant des services à domicile (mise en place de TISF, de baby-sitter). Aussi, les démarches pour l'accès au logement ont représenté une part conséquente.

Nous avons aussi des missions de coordination des intervenants (TISF, baby-sitter et autres intervenants en fonction des besoins de la famille).

➔ Les entretiens de rencontre et de soutien à la parentalité.

Ce soutien à la parentalité se décline par les médiations éducatives, l'aide à la mise en place de cadre éducatif au domicile, le soutien moral du parent.

Concernant les médiations éducatives, elles ont pris la forme de sorties, que ce soit familiales durant l'été, qu'individuel avec l'enfant (non scolarisé). Les sorties s'appuient sur des supports (ferme pédagogique, Toulouse plage, ludothèque)

➔ Ces médiations peuvent se croiser avec les interventions en lien avec la socialisation.

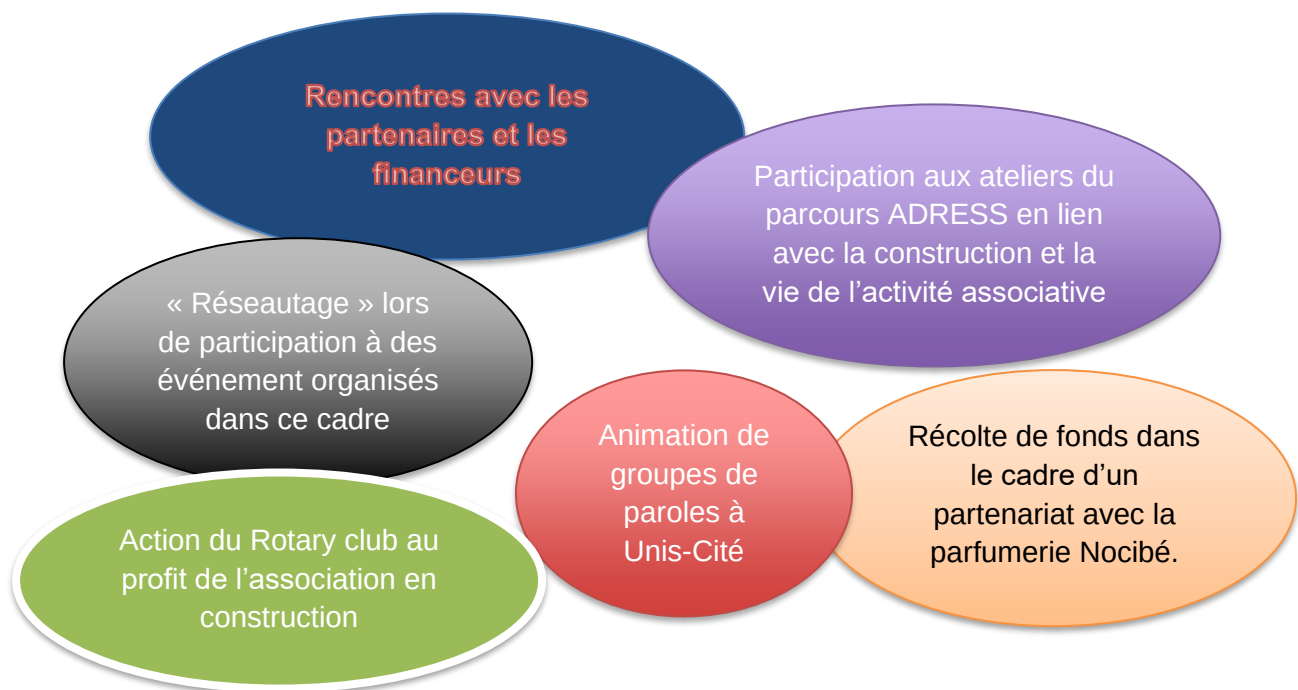
Celles-ci concernent la fratrie (inscription vers des activités, un groupe de parole).

Elles se sont traduites également avec la mise en lien avec des associations de pairs aidants, permettant de bénéficier d'activités adaptées tant pour le parent (café des parents), que pour l'enfant (activité de loisirs adaptés).

Concernant l'accompagnement vers les lieux ressources, nous relevons le lieu d'accueil de Bellefontaine, la ludothèque de Saint Aubin. Ce mode d'intervention est moins présent que le reste dans les actions que nous avons menées, puisqu'il arrive principalement en fin d'accompagnement. Or, nous sommes dans une temporalité où le travail débute juste, avec la majorité des familles.

➔ Concernant les temps de répit, nous l'avons mis peu en œuvre, au sens de garder l'enfant au domicile pendant que le parent se repose ou honore un RV. Cependant les temps de répit existent pour le parent, quand nous amenons son enfant en activité individuelle, quand nous véhiculons un parent en situation de handicap pour lui faciliter les déplacements vers les lieux de son quotidien (école, RV médicaux).

2.2.2 Dans le cadre de la vie associative



2.2.3 Le travail et les relations avec les partenaires

Depuis le mois d'Avril, le travail de partenariat se construit par **les rencontres avec les professionnels des institutions concernées.**

Nous avons développé précédemment la nature des partenaires rencontrés.

Ce travail de réseautage est conséquent, et nécessite d'être constamment réactivé.

En ce sens, nous avons concentré nos démarches avec le réseau associatif présent à Toulouse, et compte tenu de l'extension des zones d'intervention possible, nous allons en parallèle développer notre réseau partenarial avec les communes de Toulouse Métropole, puis les communes du Sicoval.

Durant l'accompagnement des familles, nous nous inscrivons aussi dans une complémentarité des actions avec certains services.

PARTIE 3 : ECARTS AVEC LE PROJET INITIAL ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

2022

Les familles que nous avons accompagnées sont des familles qui sont encore en lien avec des institutions et pas sans aucune solution. Elles sont « en risque d'isolement » pour la plupart.

2023

Aller au-devant des familles éloignées de tous les services et associations. En développant notre ancrage sur le territoire, par le « bouche à oreille » et les réseaux sociaux.

2022

Territoire d'intervention initialement délimité dans Toulouse. Dans les faits, nombre de partenaires font entendre le besoin d'orienter des familles extérieures à Toulouse.

2023

Extension vers Toulouse Métropole, et quelques communes du Sicoval.
Evolution des modes de déplacement des professionnels.

2022

Fonctionnement de l'équipe avec seulement un travailleur social : ne permet pas le même nombre de familles accompagnées, moins de regards croisés et de tiers dans les accompagnements.
Besoins de pouvoir garantir la temporalité avant d'accéder au salariat.

2023

Embauche pour le premier trimestre 2023.



Les outils en lien avec l'évaluation interne, l'accueil des stagiaires, n'ont pas pu se mettre en place alors qu'ils tiennent une place importante dans le projet.



Mise en place progressive en parallèle avec la fin du « démarrage de l'activité ».



Un modèle économique qui se voulait hybride (subventions publiques /privées). Or, les fondations soutiennent peu les projets avec des dons liés au fonctionnement. C'est l'investissement qui est plus mis en avant.



Développer les contacts avec les fondations, multiplier les réponses à appels à projet, utilisation des dons pour adapter nos moyens de transports par exemple. Et développer les sources d'auto-financement.

Les mots de la fin...en attendant les prochains...

En choisissant de s'inscrire dans des missions de service public, l'association se place auprès des plus fragiles. La nature des interventions nous situe à la croisée des chemins dans des domaines où la société souhaite le plus d'avancées : le soutien face au handicap, la lutte contre l'exclusion, et la protection de l'enfance.

Et pourtant, la légitimité de nos actions ne pourra suffire à nous apporter le soutien indispensable des pouvoirs publics, dans une société où justement, le service public est mis à rude épreuve. Au fil des mois, nous comprenons qu'il faudra composer, créer, tout autant que convaincre.

La force d'un collectif qui évolue dans une gouvernance partagée bien repérée, c'est de développer sans cesse sa capacité d'adaptation. C'est aussi une des raisons du choix de cette gouvernance, qui doit encore être travaillée, pour que ses contours soient toujours plus clairs et solides.

Ce collectif se compose de professionnels diplômés, investis dans les missions, et pour lesquels l'association se doit de favoriser les conditions de travail, sous peine de se retrouver, comme dans de nombreuses institutions du secteur, face à un turn-over important des professionnels, voir des vacances de poste. C'est sur notre vision des conditions de travail de qualité que nous aurons probablement encore à nous justifier, et la cohésion associative sera un atout indispensable.

Les acteurs de terrain ont été réceptifs à nos missions, et par leurs sollicitations pour des familles, ils nous ont amené à étayer notre projet, créer de nouveaux liens. Celles-ci, en attente pour intégrer un dispositif ou accéder à des soins, sont avides d'aide. Une aide globale, complexe, urgente. Comment ne pas se laisser happer par ce besoin immédiat de solutions, comment se protéger d'une illusion de toute puissance et de la frustration/déception qui viendrait juste après... Le travail d'équipe permettra cette prise de recul, mais aussi la clarté des missions que nous énonçons et qui devront être entendus dans leurs possibles mais aussi leurs limites par tous les partenaires.

L'objectif énoncé pour l'année à venir, c'est de rester auprès de tous, non pas comme « une association de plus », mais bien comme « une (des) association(s) qui manquait ».